

De: PICHOT David (Chef de division) - DREAL Occitanie/DEC/DAE/DAEO
<david.pichot@developpement-durable.gouv.fr>
Envoyé: mardi 12 janvier 2021 15:58
À: sauvegarde.cascade.st.georges@gmail.com; AE (Autorité Environnementale) - DREAL Occitanie/DEC/DAE
Objet: Re: Tr: Saint-Georges-de-Luzençon (12100) : Démolition de la chaussée du moulin de Paillès --> Dossier Autorisation Environnementale (demande en cours SMBVTA)

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre message.
Pour l'heure, mon service n'est pas saisi de ce dossier. Je conserve votre message qui pourra alimenter l'instruction de ce dossier lorsqu'il nous parviendra.

Cordialement,



David PICHOT
Département d'autorité environnementale
Direction de l'Énergie et de la Connaissance

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
d'Occitanie
1 rue de la Cité administrative - 31074 Toulouse Cedex 9
Tél : 05.61.58.58.98
<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/>

----- Message transféré -----

Sujet : Saint-Georges-de-Luzençon (12100) : Démolition de la chaussée du moulin de Paillès --> Dossier Autorisation Environnementale (demande en cours SMBVTA)

Date : Sun, 10 Jan 2021 09:51:05 +0100

De : > sauvegarde.cascade.st.georges (par Internet) <sauvegarde.cascade.st.georges@gmail.com>

Répondre à : sauvegarde.cascade.st.georges <sauvegarde.cascade.st.georges@gmail.com>

Pour : ae.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Copie à : 'Christian GAUFFRE' <chris.gauffre@infonie.fr>, 'Bruno Ferrieu' <ferrieu.bruno@wanadoo.fr>, 'Guilhem de Saint-Sernin' <saintserninguilhem@gmail.com>, 'Rene Gouzes' <rgouzes88@gmail.com>, 'Jean-Pierre-Henri Azéma' <jph.azema@wanadoo.fr>

Objet :

Dossier Autorisation Environnementale

EGIS - Rapport Technique AVP (27 mars 2020)

« *Restauration d'une zone naturelle d'expansion des crues*

Travaux d'effacement du seuil dit « haut » de Saint-Georges-de-Luzençon

Et aménagement de ses abords dits zone des stades »

Madame, Monsieur,

Vous n'êtes pas sans savoir qu'un projet de **démolition de la chaussée du moulin de Paillès** est en cours de finalisation sur la commune de **Saint-Georges-de-Luzençon** (12100).

Le porteur du projet (Maitre d'Ouvrage), le Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn-Amont (**SMBVTA**), a demandé au bureau d'étude **EGIS** de confectionner le rapport cité en objet (version avant-projet - AVP).

L'ouvrage (la chaussée du moulin de Paillès) référencé **ROE 17122** est dans un état correct et fait partie du patrimoine local. Cette chaussée de moulin, construite en **1661**, est un **vestige archéologique majeur**.

Les membres du Collectif ont lu attentivement le document repris en objet, mais nous ne trouvons pas dans les 238 pages de ce document toutes les informations qui nous semblent essentielles et indispensables.

L'**étude d'impact** et de faisabilité du projet évoqué en objet est sommaire et réduite à sa plus stricte expression. Elle n'est pas suffisamment poussée.

En effet, la démolition d'une chaussée de moulin est d'abord un chantier impactant le lit mineur, le lit majeur et la rive. Elle a aussi des impacts déstabilisants sur l'environnement, qui sont préjudiciables à la faune aquatique parce que nous sommes en période d'instabilité climatique et de pressions sur les milieux. La démolition d'une chaussée de moulin doit donc répondre aux dispositions générales de la loi.

L'examen méthodique du projet confectionné par le Bureau d'Etudes **EGIS** (27 mars 2020) et présenté par le SMBVTA montre qu'**on ne s'attaque pas au vrai problème** pour réduire la vulnérabilité du village face aux inondations. En effet, le rapport confectionné par le Bureau d'Études **CEREG** en avril 2019 (PJ : page 27/47) pour le compte du SMBVTA avait mis en évidence l'inutilité de la démolition de la chaussée du moulin de Paillès : « *L'arasement du seuil haut paraît donc **peu intéressant** du point de vue **coût-bénéfice** vis-à-vis des enjeux* ».

Les vrais problèmes se situent au niveau du **pont de la RD992** (verrou hydraulique) qui constitue un goulot d'étranglement et des embâcles en aval.

De plus, l'**étude commandée** par le SMBVTA à EGIS visant à régler une fois pour toutes la vulnérabilité du village face aux inondations **n'a pas intégré le village dans sa totalité**, mais uniquement la partie de la rivière **le Cernon** située en amont à l'école publique (l'école publique se situe une centaine de mètres en amont du pont de la RD 992).

Le Collectif ne comprend pas pourquoi l'étude EGIS s'est focalisée sur la démolition de la chaussée du moulin de Paillès alors qu'elle aurait dû porter sur la traversée du village dans sa totalité.

En effet, si l'étude avait porté sur la traversée du village, le Bureau d'Études **EGIS** aurait bien vu le **rôle néfaste** que joue le **pont de la RD 992** lors des inondations.

Pourtant, dans le préambule du **rapport CEREG** d'avril 2019 (PJ : page 5/47), il est indiqué : « *L'étude basée sur la modélisation hydraulique qui reproduit la crue majeure de novembre 2014 et propose 3 scénarii d'aménagement de la traversée du bourg dans la recherche de réduction de l'aléa au droit des zones à enjeux* ». Pourquoi le SMBVTA n'a pas donné la

même directive au Bureau d'Études EGIS ? Est-ce lié aux conclusions défavorables du rapport CEREG d'avril 2019 ?

Le dossier **d'autorisation environnementale** est ou devrait être déposé dans les prochains jours.

Le Collectif demande la réalisation d'une **étude d'impact** sérieuse, rigoureuse et documentée menée **sur la totalité de la traversée du village** (intégrant le **pont de la RD 992**) dans le but d'apporter les garanties nécessaires afin que la vulnérabilité du village face aux inondations soit réglée une fois pour toutes.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Collectif pour la Sauvegarde de la Chaussée de Saint-Georges-de-Luzençon :

- **Christian Gauffre** - *Conseiller Municipal* - 16 rue de la fontaine vieille - 12100 Saint-Georges-de-Luzençon
- **Guilhem de Saint-Sernin** - 6 place de l'Église - 12100 Saint-Georges-de-Luzençon
- **Bruno Ferrieu** - 8 place de la Placette - 12100 Saint-Georges-de-Luzençon
- **René Gouzes** - *Hydrogéologue, Ingénieur-docteur (en retraite)* – 4 rue du moulin de Taly - 12100 Saint-Georges-de-Luzençon
- **Jean-Pierre Henri Azéma** - *Docteur en géographie de l'aménagement – Spécialiste des chaussées de moulins* – Moulin de la Tannerie – Cayrac-le-Bas – 12150 Séverac-le-Château

Liens internet :

- <https://www.unepetition.fr/voir-signataires-7352-sauvons-la-chaussee-du-moulin-de-pailles.html>
- <https://www.millavois.com/2020/12/29/une-publication-smbvta-mairie-ccmgc-vantant-les-bienfaits-de-demolition-de-la-chaussee-du-moulin-de-pailles/>
- <https://www.millavois.com/2020/11/05/saint-georges-de-luzencon-ce-projet-est-nefaste-pour-lecologie/>
- <https://www.millavois.com/2020/10/27/saint-georges-de-luzencon-la-reunion-du-conseil-municipal-du-22-octobre-2020-vue-par-lopposition-municipale/>
- <https://www.millavois.com/2020/09/15/une-petition-pour-empêcher-la-destruction-de-la-chaussee-du-moulin-de-pailles-la-cascade/>
- <https://www.millavois.com/2020/09/03/la-reunion-privee-du-conseil-municipal-du-31-aout-2020-vue-par-lopposition/>
- http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/arasement-derasement-seuils-aide-definition-cahier_des_charges_2011_009.pdf

Reportage TV FR3 Quercy-Rouergue :

Diffusion du 29/10/2020 (en fin d'émission)

- <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/emissions/jt-local-1920-quercy>

Bibliographie :

- **Courrier International** – *Polémique. Quand Bruxelles change le cours des rivières* – n°1563 du 15 au 21 octobre 2020 p. 18 ;
- **Le Figaro** – *Les moulins à eau vont-ils disparaître du paysage français ?* - 3 septembre 2020 ;
- Observatoire de la Continuité Ecologique et des usages de l'eau (**OCE**) - *Les moulins à eau vont-ils disparaître du paysage français ?* - 5 septembre 2020 ;
- **Le Club de Mediapart** – *L'arrêt de mort des moulins français* – 1^{er} septembre 2020 ;
- **Le Canard Enchaîné** – *Les moulins à eau condamnés au naufrage* – 19 août 2020.